



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 63 264 160 €
Siège social : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris.
302 519 228 R.C.S. Paris.

Dividende de l'exercice 2008/2009

Les actionnaires de Paris Orléans se sont réunis ce jour à Paris en Assemblée Générale Mixte. Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été approuvées en moyenne par plus de 99% des votes exprimés, notamment le dividende proposé au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, soit 0,35 euros par action. L'Assemblée Générale a également décidé que chaque actionnaire pourrait choisir de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles de Paris Orléans.

Le dividende sera détaché de l'action (date de négociation ex-dividend) le 6 octobre 2009 et sera payable à partir du 3 novembre 2009.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, égal à 90 % de la moyenne des cours cotés de clôture de l'action Paris Orléans lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur, ressort à 19,03 euros.

Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1^{er} avril 2009 et seront entièrement assimilées aux autres actions de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions pourra être exercée auprès des intermédiaires habilités à payer le dividende, du 6 octobre 2009 au 23 octobre 2009. A défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour tout actionnaire ayant opté pour le paiement en actions, si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions est fixée à partir du 3 novembre 2009.